



**E**nseignement **P**ublic et **I**nformatique  
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Fondée en 1971

agrée et habilitée par  
le Ministère de l'Éducation Nationale

Paris, le 10 mai 1993

à  
Monsieur François BAYROU  
Ministre de l'Éducation Nationale

Objet : L'informatique et le traitement  
moderne de l'information et de la  
communication

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous faire part de notre inquiétude pour ce qui concerne la place de l'informatique et des technologies modernes au lycée.

Après la suppression de l'option informatique par Monsieur L. Jospin, nous constatons la disparition des ateliers de pratique des technologies de l'information et de la communication qui ne figurent pas au niveau des grilles adressées aux chefs d'établissements et aux élèves.

Dans le mesure où l'informatique dans les disciplines se développe difficilement pour de nombreuses raisons : formation insuffisante des enseignants, manque de logiciels répondant aux besoins, prise en compte insuffisante dans les programmes ..., c'est le traitement moderne de l'information et de la communication qui disparaît des lycées, au moment où il devient une composante essentielle de la plupart des activités dans la société.

Compte tenu de la demande forte des élèves et des familles, nous nous permettons de vous demander le rétablissement de l'option informatique des lycées (avec son amélioration et sa diversification), au même niveau que les options de langues régionales, latin, grec et arts.

Cette solution, immédiatement réalisable compte tenu du potentiel humain disponible, permettrait d'envisager à terme un enseignement de l'informatique à tous les élèves de seconde, avec options diversifiées en Première et en Terminale.

Nous souhaitons pouvoir vous présenter plus en détail les propositions de l'EPI et nous nous permettons de renouveler la demande d'audience faite le 6 avril dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments déferents et dévoués.

Jacques LUCY  
Président  
p. le Bureau national



**E**nseignement **P**ublic et **I**nformatique  
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Fondée en 1971

agrée et habilitée par  
le Ministère de l'Education Nationale

Paris, le 10 mai 1993

à  
Monsieur François FILLON  
Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche  
1 rue Descartes 75005 PARIS

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

L'association Enseignement Public et Informatique (EPI) regroupe des enseignants de tous les ordres d'enseignement et de toutes les disciplines intéressés par l'utilisation pédagogique ou par l'enseignement de l'informatique.

Sa première priorité, depuis sa création en 1971, est la formation des enseignants. A ce titre, elle est préoccupée par l'insuffisante prise en compte de l'informatique - et de façon plus générale des technologies modernes - dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM).

Là est pourtant la clé d'un enseignement plus en phase avec le monde moderne et répondant mieux aux besoins des élèves et des étudiants.

Nous souhaiterions vivement vous présenter les propositions de l'EPI dans ce domaine et nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation du Bureau national de l'association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments déferents et dévoués.

Jacques LUCY  
Président  
p. le Bureau national

PJ : - Propositions de l'Association EPI  
- "Pour une culture générale en informatique à l'école, au collège et au lycée".



**E**nseignement **P**ublic et **I**nformatique  
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Fondée en 1971

Paris, le 10 mai 1993

à

Monsieur Georges SEPTOURS  
Inspecteur Général de l'Education  
Nationale

107 rue de Grenelle  
75700 PARIS

Télécopie : (1) 43 37 71 55

Objet : évaluation de la rénovation des lycées

Monsieur l'Inspecteur,

Dans le cadre de la mission qui vous a été confiée par Monsieur le Ministre de l'Education nationale, nous nous permettons de vous faire connaître la position de l'association Enseignement Public et Informatique pour ce qui concerne la place de l'informatique au lycée.

Nous considérons qu'en cette fin de siècle, les élèves ont droit à une culture générale intégrant l'informatique. A ce titre, nous sommes hostiles à la suppression de l'option informatique des lycées qui répond à une demande réelle des élèves et de leurs familles. Cette option doit être au contraire progressivement étendue, tout en étant améliorée et diversifiée.

Les ateliers de pratique des technologies de l'information et de la communication, sans programme ni objectifs clairement définis, et dont la mise en place est très aléatoire, ne répondent pas aux enjeux.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte la dimension informatique de la réforme des lycées et sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques LUCY  
Président  
p. le Bureau national

P.J. : "Pour une culture générale en informatique à l'école, au collège et au lycée".